

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-142

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter l'installation du foodtruck FOOD DE VOUS lors des festivités du samedi 6 juillet 2024, Place du Général de Gaulle,

ARRETE :

ARTICLE 1 : le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au Crédit Agricole, et ce, le samedi 6 juillet de 8h à 23h environ.

Le foodtruck FOOD DE VOUS pourra s'installer sur ces deux emplacements.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 4 : La brigade de Gendarmerie de WORMHOUT sera chargée de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT et au réseau Arc en Ciel.

Fait à WORMHOUT, le 4 juillet 2024

Le Maire,



David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 04/07/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHOND

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHOND